

### DES CONQUETES QUI CHANGENT LA VIE !

Tout au long de cet été la CGT propose aux agent-e-s de revenir sur des conquêtes sociales qui ont changé la vie quotidienne des Français et qui aujourd'hui encore sont des repères pour les revendications menées par la CGT.



**Faire du sport, partir en vacances, avoir des loisirs apparaît aujourd'hui naturel pour tout le monde. Ce ne fut pourtant pas toujours le cas !**

**20 juin 1936 : le Journal Officiel publie la loi instituant 15 jours de congés payés annuels et la semaine de 40 heures. L'été arrive et les classes populaires découvrent, encore minoritairement, les joies des stations balnéaires, inimaginables jusque-là : être payé... à ne rien faire !**

En instaurant, le 20 juin 1936, deux semaines de congés payés, le gouvernement du Front populaire allait profondément changer les habitudes des Français pendant les mois d'été. Certes, certain-e-s avaient déjà goûté aux joies des vacances avant 1936, mais les départs à la mer ou dans les villes d'eau restaient l'apanage de la bourgeoisie.



La pratique de la bicyclette se développe, les automobiles restant trop chères pour les employé-e-s et les ouvrier-ère-s. Le nombre de vélos passe de 20 000 en 1920 à 300 000 en 1938. La création des congés payés, qui est certainement l'image la plus forte du Front populaire, permet le développement du temps des loisirs : parties de cartes au café, pêche, bricolage, jardinage en sont devenus le symbole.

Cependant malgré la loi sur les congés payés, cette « *nouvelle atrocité du Front Populaire* », la plupart des ouvrier-ère-s se contentent des bords de rivières proches de chez eux-elles pour s'offrir des moments de répit. François Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des loisirs sous le Front populaire, souhaite recréer le sens de la joie et celui de la dignité, afin de mettre à la disposition des masses toutes les espèces de loisirs.



En plus de la création de billets collectifs, de trains spéciaux à 60% de réduction, Léo LAGRANGE annonce celle d'un autre sésame de l'évasion : le billet populaire de congé annuel, valable 31 jours sur une distance minimum de 200 kilomètres.

Face à l'hostilité des Compagnies ferroviaires, Lagrange dut les menacer de nationalisation pour obtenir gain de cause !

600 000 de ces « billets Lagrange » mis en vente le 3 août, trouvent immédiatement acquéreur.

Grâce à la mobilisation des auberges de jeunesse, à l'accès au camping de plein air et à des tarifs hôteliers négociés, ce billet permettra dès le premier août 1936 des départs en voyage. Entre le 31 juillet et le 1er août 1936, 59.000 personnes se pressent Gare Montparnasse. On va en « *congés* », on ne parle pas encore de grandes vacances, presque à l'œil et en train grâce au « *billet populaire de congés annuel* »



Le partage des paysages et des loisirs est déjà conflictuel. « *Quelle horreur ! Je viens de me retrouver nez à nez avec l'homme qui nous livre le charbon !* » s'exclame une élégante baigneuse dans une caricature du dessinateur Picq de 1936.

Et ce alors que seulement 5% des ouvrier-ère-s vont voyager cet été là, souvent à proximité.

Dans les années 50, c'est notamment grâce au développement des comités d'entreprise (créés après la Seconde Guerre mondiale par Ambroise Croizat, ministre des travailleur-euse-s) que des millions de salarié-e-s et leur famille ont pu bénéficier d'un accès aux vacances, à la culture, aux loisirs et au sport. Ce fut aussi le sens premier de la création des chèques vacances après la mise en place de la cinquième semaine de congés payés en 1982.

Depuis 1985, la CGT s'est dotée d'un nouvel outil d'impulsion des conditions du droit d'accès aux vacances, aux loisirs, au sport et à la culture, qui s'appuie sur les droits et les prérogatives des Comité d'Entreprise. Il s'agit de l'Association nationale de coordination des activités de vacances-Tourisme et Travail (ANCAV-TT).

La CGT est la seule organisation syndicale à disposer encore d'un tel outil.



L'AncaV-TT exerce une activité nationale de coordination, d'actions pour le droit aux vacances, de pérennisation et de développement du tourisme social pour l'ensemble de ses adhérent-e-s. Elle s'appuie sur un réseau d'une trentaine d'associations territoriales de tourisme social qui rayonnent sur plus de 60 départements.



En 2019, ce sont 40% des français-es qui ne voyagent pas durant leurs congés. Depuis 1936, les classes sociales peu aisées voyagent peu, à proximité et chez des proches. La « *staycation* », ou voyage à proximité, vantée en pleine épidémie du covid-19, est leur quotidien.

Le départ en voyage, durable ou pas, reste un luxe.



Pour aller plus loin :

- [Repères revendicatif CGT : Droit aux vacances](#)
- [Billet congés annuel SNCF](#)
- [Les vacances pour tou-te-s : un droit à conquérir](#)



La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 - ☎ 06 86 96 18 13 - [Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr)

Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)